

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 42 (1950)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Le cercle syndicaliste d'études : son rôle - ses moyens - ses buts  
**Autor:** Berger, Claude / Muralt, B.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384671>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de vaines élégances académiques, mais le maniement correct de leur langue et la compréhension exacte des mots.

Le Centre d'éducation ouvrière reconstitué s'y emploie, mais il ne peut rien sans la confiance des organisations syndicales et la volonté des intéressés. C'est dans l'esprit de chaque syndiqué que doit naître d'abord le désir d'apprendre, il faut qu'il se débarrasse de cette fausse honte qui l'empêche de retourner à l'école. Non, il ne retourne pas à l'école, il vient seulement travailler avec d'autres syndiqués pour se mieux préparer aux responsabilités de producteur, d'homme et de citoyen qui l'attendent et auxquelles il n'échappera pas. On n'a jamais fini d'apprendre et il n'y a nulle honte à avouer son ignorance.

Il faut que, retournant à la tradition de nos meilleurs militants, les travailleurs reprennent l'habitude des lectures sérieuses et des discussions ordonnées, qu'ils perdent le goût des formules faciles, des slogans de propagande, des affirmations sans preuve, des phrases toutes faites dont le ronron dispense de penser. Les orateurs les plus écoutés et les plus applaudis ne sont pas toujours ceux dont les discours sont les plus nourris et les raisons les plus pertinentes et s'il est vrai que le peuple français, comme on le prétend, a le don naturel de l'éloquence, on peut légitimement souhaiter qu'il ne s'y abandonne pas jusqu'à la déraison et ne remplace pas le goût des idées claires par celui des mots sonores.

## Le cercle syndicaliste d'études

*Son rôle — Ses moyens — Ses buts*

Par Claude Berger

Le but de l'éducation ouvrière doit être avant tout un but pratique, nous dirions même dynamique: l'émancipation de la classe ouvrière. L'histoire des dernières années nous apprend qu'il ne suffit pas de briser le régime de la sacro-sainte propriété privée pour que, du même coup, les travailleurs soient réellement libérés. Il ne vaut vraiment pas la peine de lutter contre le capitalisme et son régime inhumain pour tomber, en fin de compte, sous le régime policier et bureaucratique d'un état tout puissant dirigé par une poignée d'hommes autoritaires qui font la pluie et le beau temps.

Ces enseignements de l'histoire contemporaine ne peuvent que confirmer l'importance d'une éducation ouvrière réelle et affirmer notre conviction que sans elle il n'y aura jamais d'émancipation véritable des travailleurs. Et l'histoire contemporaine nous apprend encore que la vraie éducation ouvrière ne doit pas se borner à enseigner des doctrines toutes faites, dictées par des hommes «infaillibles», que son idéal ne peut pas être l'écolier qui récite son catéchisme, mais le travailleur qui sait penser par lui-même. Sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord.

cord avec Anatole France qui dit que « le plus grand ennemi de la vérité, ce n'est pas l'ignorance, mais la conviction ». Donc pas de bourrage de crânes à coup de slogans faciles, mais enseignement de connaissances réelles et pratiques, tel doit être le programme d'éducation du syndicalisme libre.

Les matières pour notre éducation ouvrière ne manquent certes pas: tous les problèmes de l'économie et de l'évolution économique, la législation sociale (assurances sociales, lois de protection ouvrière, etc.), l'histoire de l'économie, de ses doctrines, du mouvement ouvrier et des idées qui l'animent, pour ne citer que quelques exemples.

Parmi les moyens dont dispose notre éducation ouvrière, il en est un qui nous semble particulièrement indiqué pour la formation de militants syndicalistes capables et sûrs d'eux-mêmes: le cercle syndicaliste d'études.

Le grand avantage du vrai cercle d'études réside dans le fait qu'il oblige ses membres non seulement à une assistance plus ou moins attentive, mais au contraire à un travail actif et réfléchi dans une véritable communauté de participants.

Jusqu'à ce jour, nous ne comptons que peu, trop peu de cercles d'études dans notre mouvement syndical. C'est bien dommage! Car l'expérience a démontré que les quelques cercles existants ont déjà pu fournir au mouvement syndical des militants de valeur.

C'est pourquoi nous sommes heureux que Claude Berger, l'actif dirigeant du cercle d'études syndicalistes de Neuchâtel, durant des années, ait bien voulu faire profiter de son expérience les lecteurs de cette revue. Nous espérons que sa contribution conduira à la création d'autres cercles aussi vivants en Suisse romande.

*B. Muralt.*

## *1. Définition*

Alors que le Centre d'éducation ouvrière poursuit une activité culturelle générale dans des domaines aussi divers qu'étendus, le cercle syndicaliste d'études tend à un but à la fois plus limité et plus précis.

Le cercle d'études voit en effet toute son activité à la formation syndicale de nos militants.

Faire prendre conscience de la réalité syndicale, en dégager la valeur permanente et le sens immédiat, donner à nos compagnons une conviction renouvelée en même temps qu'une information sérieuse, enrichir ainsi notre mouvement syndical de forces utiles et ardentes, tels sont les buts essentiels du cercle d'études.

## *2. Constitution*

Le cercle d'études peut être constitué soit au sein de chaque section syndicale, soit sur le plan interfédératif local.

En règle générale, la seconde formule me paraît plus judicieuse et mieux adaptée aux besoins.

En effet, dans la plupart des cas, le cercle d'études issu de la collaboration des sections des différentes fédérations de la place

présentera un plus grand intérêt en offrant, en particulier, l'avantage de permettre des contacts réguliers entre collègues de nos différentes fédérations, contacts réguliers qui n'existent guère que par le truchement des délégués aux cartels locaux.

### *3. Débuts*

La fondation d'un cercle d'études n'offre pas des difficultés particulières.

Dans les endroits où il existe un cartel local, c'est à ce dernier qu'il appartiendra d'en prendre l'initiative.

Pour les autres localités, il suffira de quelques militants résolus qui convoqueront un groupe de collègues à une première réunion, au cours de laquelle ils exposeront les buts du cercle d'études et proposeront un programme d'activité.

A l'issue de cette rencontre, les participants arrêteront le local et le jour réservés aux prochaines séances et désigneront les responsables du cercle d'études.

### *4. Programme d'activité*

Le programme d'activité doit répondre utilement aux besoins qui sont essentiellement variables et dépendent aussi bien des conditions locales que du degré de formation des participants.

Un programme bien conçu est en premier lieu un programme accessible à tous et dont l'intérêt peut être constamment maintenu et, si possible, augmenté.

A titre d'exemple, je me permets de signaler les bons résultats que nous avions obtenus dans un cercle d'études en consacrant notre première année d'activité à une « ronde des métiers », soit à une série de causeries où, tour à tour, un de nos collègues nous entretenait de son métier, en donnait les caractéristiques, pour passer ensuite à la situation sociale du travailleur dans sa profession (salaires, vacances, prestations sociales, etc.), relevait les dispositions essentielles du contrat collectif, analysait la position patronale, renseignait sur les effectifs et les activités de son syndicat, en résumait l'histoire et terminait en exprimant son point de vue personnel sur les possibilités futures.

Chacune de ces réunions était d'ailleurs introduite par une brève revue de presse syndicale, au cours de laquelle un autre militant donnait lecture de quelques extraits des articles les plus intéressants parus dans nos journaux fédératifs au cours des dernières semaines.

Par la suite et à la demande de quelques collègues appelés à fonctionner comme juges prud'hommes, nous avons été amenés à consacrer quelques séances à l'étude de la législation du travail et,

en particulier, des dispositions concernant le contrat de travail contenues dans le Code fédéral des obligations.

Pour ce faire, nous avons recouru à la formule de débats contradictoires qui se présentaient de la façon suivante:

L'assemblée se constituait en tribunal devant lequel comparaissaient deux collègues, représentant respectivement un patron et un ouvrier, qui plaidaient une cause de droit du travail ayant fait l'objet d'un jugement du Tribunal fédéral.

Après l'audition des plaidoiries, l'assemblée délibérait et se prononçait à la majorité des voix.

Il était dès lors possible de confronter le jugement et d'analyser utilement la portée d'une disposition légale dans un cas concret.

Si je me suis permis de m'étendre quelque peu sur ces deux exemples, c'est pour donner un aperçu de la variété des programmes d'activité qui peuvent être choisis.

Parmi d'autres possibilités, je pense qu'un programme d'activité pourra avoir notamment pour objet l'histoire du syndicalisme suisse et les grands problèmes syndicaux de l'heure, ces deux thèmes pouvant être heureusement liés dans le cadre d'une même période de travail, de façon à faire alterner les questions fondamentales et les préoccupations immédiates.

### *5. Questions pratiques*

Pour que l'activité du cercle d'études puisse se dérouler dans de bonnes conditions, il importe que les réunions aient lieu régulièrement et à date fixe.

Il faut en effet prendre rapidement l'habitude du « soir du cercle », l'habitude de réunions qui ont toujours lieu, par exemple, le premier et le troisième mardi ou mercredi de chaque mois.

En procédant de la sorte, il sera également possible d'obtenir des sections syndicales de la place qu'elles s'abstiennent de convoquer leurs membres ces soirs-là, ce qui évitera d'avoir à regretter à chaque réunion l'absence de tel ou tel participant mobilisé par sa fédération.

Il paraît d'autre part utile de s'en tenir, dans la règle, au même local et, à ce sujet, il conviendra d'éviter que des consommations soient servies pendant la séance, ceci tant en raison du trouble qu'occasionne un service pendant une réunion qu'en raison du fait qu'il importe d'éviter à nos collègues des dépenses supplémentaires.

Quant aux charges financières d'un cercle d'études, elles se borneront dans la règle aux frais de convocations, frais qui pourront facilement être couverts par un modeste subside alloué par le cartel ou les sections.

Il y a lieu en effet de relever que les secrétaires fédératifs qui peuvent être appelés à donner des conférences, sont indemnisés par

leurs organisations respectives et que les communiqués annonçant les réunions peuvent être publiés sans frais dans notre presse syndicale.

### *6. Conclusions*

Une organisation intelligente, des méthodes judicieuses, un programme intéressant sont certainement des facteurs importants pour la réussite d'un cercle syndicaliste d'études.

Il n'y aura toutefois de succès véritable que dans la mesure où nos cercles d'études seront plus qu'un simple groupe de travail et se révèleront de véritables communautés de participants préparant courageusement des hommes libres à servir mieux encore ce syndicalisme libre que nous aimons.

## **Pour le relèvement économique de l'Europe**

La troisième conférence des organisations syndicales affiliées au P. R. E. (Plan de relèvement de l'Europe), siégeant à Rome du 18 au 20 avril 1950, réitère sa volonté de soutenir de toutes ses forces le programme de relèvement de l'Europe et les efforts déployés en vue de l'unification de l'Europe occidentale sur une base de liberté, de sécurité sociale et d'un standard de vie maximum.

La conférence reconnaît avec une profonde satisfaction les résultats remarquables obtenus au cours des deux dernières années par le programme de reconstruction de l'Europe et considère indispensable le maintien du P. R. E., si l'on entend ne pas compromettre les succès obtenus jusqu'à présent.

Après examen du rapport de la sous-commission technique, du rapport sur la migration présenté par la délégation italienne et du projet de résolution soumis par la délégation des syndicats scandinaves, la troisième conférence des organisations syndicales du P. R. E. est d'avis que la politique commune visant à l'assainissement économique de l'Europe doit être poursuivie. Cette politique est définie par les points ci-après. Elle presuppose leur réalisation en temps opportun chez tous les syndicats nationaux et internationaux et une minutieuse préparation de la part des institutions syndicales.

### *1. Engagement total de toutes les sources d'appui*

Des démarches doivent être entreprises dans les différents pays, ainsi que dans l'ensemble des territoires de l'Europe occidentale, pour assurer l'engagement total de toutes les sources d'appui et de toutes les forces de travail, afin d'assurer une répartition équitable